

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Mai 2025

Cette CHARTE énonce les missions, les valeurs, les engagements et les objectifs de l'association. Elle définit les relations entre l'association et les personnes qui adhèrent et souhaitent soutenir l'association.

L'association Collectif des psychologues Franco-Turcs (CpsyFT) s'inscrit dans la volonté d'un travail collaboratif avec les différentes institutions qui se confrontent à une barrière culturelle dans la prise en charge psychologique de patients allophones. et ce afin de favoriser la continuité des soins et in fine, l'aboutissement des accompagnements.

À travers un contrôle et une validation du numéro ADELI de chaque professionnel adhérent, l'association met à disposition du public un annuaire de psychologues afin de garantir un travail de liaison avec les institutions et des prises en charges individuelles.

Dans une perspective d'accompagnement et de prévention de la santé mentale, les membres de l'association peuvent être amenés à intervenir dans différentes structures pour informer et sensibiliser à la santé mentale. Le traitement des demandes et des besoins des différents interlocuteurs se feront en interne en s'appuyant sur différents critères : la zone géographique associée aux demandes, des champs de spécialisation et contraintes temporelles des psychologues.

L'association se veut être une ressource pour les psychologues adhérents ; un lieu d'échange sur les problématiques rencontrées dans la pratique, un espace de réflexion sur les actions à entreprendre pour la préservation de la santé mentale et un réseau de professionnels pour faciliter la prise en charge des patients.

L'engagement de l'association vis-à-vis de ses adhérents

- **Vous tenir informés de l'actualité et des événements en lien avec nos objectifs**

L'association CpsyFT assure un rôle d'information auprès de ses adhérents, via son site internet, ses publications, l'organisation d'événements (en présentiel ou en ligne) ainsi que la mise en place de groupes de travail. Vous serez ainsi régulièrement informés de la vie associative, de l'activité des membres de l'association, de celle de nos partenaires institutionnels ou économiques, d'actualités régionales, nationales ou européennes.

- **Vous permettre de participer à des démarches collectives**

CpsyFT vous invitera à participer à des groupes de travail destinés à élaborer, conseiller, faire évoluer les programmes d'actions (formation, séminaire, groupe de travail.). Vous serez aussi conviés aux réunions de groupe dédiées à la réflexion collaborative et à l'initiation de projets.

- **Promouvoir votre adhésion, vos activités et relayer vos actualités**

CpsyFT s'engage à présenter l'activité de ses adhérents sur son site internet et à diffuser sur les réseaux sociaux, leurs activités en lien avec les missions et valeurs de l'association.

Les engagements des adhérents vis-à-vis de l'association

- **Respecter le code de déontologie des psychologues et les valeurs de l'association**

Les adhérents à l'association CpsyFT sont soumis au code de déontologie des psychologues (annexe 1). Ils respectent ainsi chacune des valeurs fondamentales qui régissent la profession, à savoir :

- Respect des droits fondamentaux de la personne
- Secret professionnel
- Intégrité et probité
- Compétence
- Responsabilité et autonomie professionnelle
- Rigueur
- Respect du cadre d'intervention

Les psychologues adhérents ne respectant pas le code de déontologie seront radiés de l'association.

- **Être force de proposition**

Les adhérents contribuent aux projets associatifs en accord avec les objectifs visés par l'association et dans l'esprit d'un intérêt général partagé. Ainsi, l'implication directe de chaque adhérent dans l'association est fortement souhaitée (e.g., brainstorming, participation aux groupes de travail, élaboration de projet, etc.)

- **Respecter la confidentialité**

Les adhérents s'engagent à ne pas divulguer d'informations considérées comme confidentielles ou internes. En cas de manquement à cette obligation, un rappel des dispositions de la charte sera effectué dans un premier temps. Si le comportement inapproprié persiste, une radiation de l'association pourra être prononcée.

- **Relayer et promouvoir les actions de l'association**

Les adhérents constituent la force vive et la représentativité de l'association. Ils deviennent le relai des actions, des projets et des ambitions. Ils peuvent communiquer à ce sujet sur leur site internet, publications, auprès de leur réseau : clients, partenaires, adhérents...

Les adhérents sont invités à faire paraître sur leur site internet professionnel un lien vers les pages dédiées à CpsyFT.

Chaque adhérent est également encouragé à transmettre toute information utile à l'association : études scientifiques, connaissance, contacts ... afin d'en faire profiter l'association, l'ensemble des adhérents et ainsi enrichir les projets communs.

- **Être à jour de sa cotisation**

Les adhérents doivent être à jour de leur cotisation et, afin de conserver ce statut d'adhérent, acquitter en début d'année civile la cotisation annuelle dont le montant est déterminé par l'assemblée générale de l'association.